

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 MARS 2016**

Délibération
n° 2016.03.063

**Création de
l'autorisation de
programme et des
crédits de paiement :
maison des mobilités
(AP n° 2 - budget
transports en
commun)**

LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE SEIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **18 mars 2016**

Secrétaire de séance : Catherine DEBOEVERE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Véronique ARLOT, Danielle BERNARD, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Zahra SEMANE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Marie-Hélène PIERRE à Jean-François DAURE, Françoise COUTANT à Jacky BONNET, Bernadette FAVE à François ELIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Véronique DE MAILLARD, Isabelle LAGRANGE à Xavier BONNEFONT, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Annie MARC à Fabienne GODICHAUD, Bernard RIVALLEAU à Jacky BOUCHAUD, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET

Excusé(s) :

Isabelle FOSTAN, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Olivier RIVIERE

Absent(s) :

Marie-Hélène PIERRE, Françoise COUTANT, Bernadette FAVE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Isabelle LAGRANGE, Philippe LAVAUD, Annie MARC, Bernard RIVALLEAU, Jean-Luc VALANTIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2016

**DELIBERATION
N° 2016.03.063**

RESSOURCES ET PROSPECTIVES / FINANCES

Rapporteur : **Monsieur CONTAMINE**

**CREATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT :
MAISON DES MOBILITES (AP N° 2 - BUDGET TRANSPORTS EN COMMUN)**

Vu les articles L 2311-3 et R 2311-9 du code général des collectivités territoriales,

Il est proposé de créer une autorisation de programme « Maison des mobilités » pour la période 2016-2020 pour un montant de 720 000 €.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'aménagement du secteur de la gare qui prévoit la rénovation de la totalité de l'espace situé face au bâtiment de la gare d'Angoulême. La maison des mobilités a pour ambition de renforcer le caractère multimodal du site au-delà des aménagements réalisés sur le parvis de la gare pour les différents modes de déplacements.

Les objectifs du projet « Maison des mobilités » sont les suivants :

- Proposer au public, sur un seul et même site, la diversité de l'offre en matière de mobilité sur le territoire de GrandAngoulême
- Offrir un service complet à la mobilité : information voyageurs, vente de titres, gestion « clientèle », réparation vélos, consignes...
- Constituer un repère urbain fort, symbole de la politique de GrandAngoulême en matière de mobilité
- Atteindre le niveau de performance Effinergie+.

La répartition des crédits s'établit de la manière suivante :

Autorisation de programme	Montant TTC	Crédits de paiement 2016	Crédits de paiement 2017	Crédits de paiement 2018
MAISON DES MOBILITES	720 000 €	162 000 €	500 000 €	58 000 €

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 9 mars 2016,

Je vous propose :

DE CREER l'autorisation de programme n°2 « Maison des mobilités » pour 720 000 €.

DE REPARTIR les crédits de paiement sur les exercices de 2016 à 2018 conformément au tableau ci-dessus.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 05 avril 2016	<u>Affiché le :</u> 05 avril 2016